



Charte relationnelle et comportementale de l'école les Petits Pas

Pourquoi ?

Nous avons décidé de mettre en place un cadre de travail sain et apaisé entre les parents d'élèves et l'école internationale Les Petits Pas à travers une charte relationnelle et comportementale claire, afin de construire une culture partagée. Il s'agit de :

- Créer des repères partagés favorisant l'harmonie, l'humanité et l'efficacité dans nos relations avec les parents.
- Développer la confiance et la sécurité de chacune des personnes impliquées dans notre collaboration pour s'exprimer, être entendu et s'épanouir.
- Soutenir le centrage de chacun et éviter les comportements réactifs, défensifs au profit d'attitudes responsables et valorisantes.
- Favoriser l'écoute et l'émergence de la sagesse du groupe, au service de notre mission à tous qui est celle d'éduquer et former nos enfants.

Intentions, état d'esprit et valeurs

- Bienveillance : vouloir du bien pour soi et pour les autres.
- Respect : respecter la parole de chacun comme étant sa vérité ; chacun veille à éviter les jugements, les haussements de ton, interprétations, suppositions et reproches, sous-entendus, au profit de l'expression de ses ressentis, de ses besoins et la formulation de demandes concrètes.
- Souveraineté : chacun prend la responsabilité de ses paroles, ses actes, ses émotions et ses réactions.
- Authenticité : oser dire, même maladroitement.
- Équivalence : reconnaître la valeur et le pouvoir de chacun ; accorder autant de valeur aux points de vue minoritaires qu'aux points de vue majoritaires.
- Principe de réalité : chacun accepte les contraintes liées au temps, au lieu et aux moyens matériels dont nous disposons ensemble.
- Confidentialité : chacun s'engage à respecter la confidentialité des propos tenus par les uns et les autres lorsque cela est requis.
- Joie : laisser de la place à l'humour (respectueux), à la légèreté et aux réjouissances lorsque c'est le moment

Règles du jeu concernant les dispositions et procédures édictées par la direction de l'école :

- Respect du cadre : l'école est un lieu éducatif, garder cet aspect présent à l'esprit à chaque acte et intervention dans son enceinte et ses abords. L'école a un règlement. En inscrivant son enfant, chaque parent s'engage à le respecter sans réserve.

- Mise en pratique des sanctions. Les punitions et sanctions infligées aux élèves le sont dans un but éducatif. Chacun veille à ce que celles-ci soient acceptées et respectées et exécutées.

- o Les retenues et les travaux d'intérêt général : requièrent que les parents déposent l'enfant au lieu et au moment dits pour exécuter la sanction. Une somme de 2000 francs par enfant retenu doit être versée au secrétariat.

- o Les rappels à l'ordre sont un moyen de recadrer un élève qui est sur une pente glissante, ils nécessitent du parent qu'il intervienne pour rappeler la notion de valeur à l'enfant et qu'il l'accompagne dans le respect de ces dernières.

- o La disponibilité du parent est primordiale à chaque fois que celle-ci est sollicitée.

- Respect des conditions d'inscription. Chacun s'engage à fournir, remplir et signer les documents nécessaires lors des inscriptions et réinscriptions ; et à tenir les engagements ainsi formalisés. Cela rend le flux d'information plus fluide et la communication plus aisée

- Respect des conditions sanitaires et sécuritaire. Les élèves malades ont besoin de repos et d'attention particulière. Il ne convient pas de les déposer à l'école malgré leur état parce que celle-ci ne constitue pas le lieu indiqué. Cependant, pour les élèves ne présentant pas d'incapacité à suivre les cours mais bénéficiant d'un traitement médical, le parent laissera à la vie scolaire ledit traitement avec l'ordonnance correspondante datée de moins d'un mois mentionnant le dosage et la posologie.

- Les retraits des enfants au-delà des heures. Sur chaque site le service de permanence prend en charge les enfants pendant l'heure qui suit la fin des cours. Au-delà de l'heure de permanence, une charge de 2000 francs par famille est appliquée. Les parents ont la bienveillance et la courtoisie de les payer par égard pour le personnel retenu pour garder et sécuriser lesdits enfants.

- La participation des enfants aux activités. Les méthodes d'enseignement à l'école Internationale Les Petits Pas font recours souvent à des activités annexes comme les classes de découvertes, les sorties pédagogiques, l'apport matériel non scolaires et autres éléments venus de la maison, des activités de recherches, les excursions... sans que cette liste ne soit exhaustive. Les parents s'organisent à ce que ces activités soient effectuées par les élèves dans le souci que ceux-ci vivent une expérience scolaire et éducative la plus complète possible.

- Les manuels et fournitures scolaires sont des outils essentiels pour l'instruction et la formation. Les listes sont élaborées en fonctions des programmes et des besoins éducatifs des élèves. Il est malheureux que ceux-ci en soit privés. Cela restreint leur capacité d'apprentissage et d'épanouissement, rendant inachevés les dispositions et sacrifices consentis par les parents pour leur assurer une formation adéquate. Les parents en inscrivant les élèves s'engagent à leur fournir les outils qui leur sont demandés.

Règles du jeu lors dans les rencontres école-parents : règles comportementales :

- Participation aux rencontres avec les parents d'élèves : chacun s'engage à être présent du début à la fin d'une réunion. S'il est dans l'impossibilité de le faire, il délègue la tâche à quelqu'un de son entourage qui peut le faire.
- Absences : un parent absent qui n'a pas délégué, ne participe pas aux prises de décision mises à l'ordre du jour ; il tient pour acquies les décisions prises lors de cette réunion. Il ne pourra donc pas revenir, ni remettre en cause ces dernières. Il est de sa responsabilité de se tenir informé des décisions prises en son absence, en lisant les relevés de décision et/ou en consultant les autres parents. Cependant, s'il ne peut pas vivre avec une décision, il peut l'adresser au bureau des parents d'élève qui décidera s'il faille revenir sur le sujet lors de la prochaine rencontre.
- Préparation de l'ordre du jour : chaque parent peut émettre une ou plusieurs propositions à l'ordre du jour. Il communique sa proposition par mail à l'adresse contact@eipp-edu.com si possible 5 jours et au plus tard 48h avant la date prévue de la réunion. Il la présente de manière synthétique (1 page maximum), en utilisant des termes clairs.
- Retour et évaluation : chaque tour de clôture donne lieu à une évaluation de la rencontre. Un temps de « retours sur les réunions précédentes » est mis à l'ordre du jour sur demande d'un quelconque parent.
- Préparation de la rencontre : chacun a pris connaissance des points à l'ordre du jour et des propositions envoyées avant de venir à la rencontre.
- Disponibilité : Pendant les séances éteindre son portable ; arriver quelques minutes avant le début pour permettre de sociabiliser avant, et éviter de perturber les débats en cas de retard.
- Centrage et qualité de présence : les rencontres s'ouvrent par un moment de silence ; des moments de centrages sont renouvelés avant les tours d'expression et d'objection ; lors des prises de décision ou sur demande de l'un des parents.
- Les décisions sont prises par consentement à partir de propositions concrètes et argumentées ; les propositions sont élaborées par les parents ou la direction de l'école. La possibilité de présenter des propositions permet l'expression des initiatives individuelles ou collectives, et leur formulation claire optimise le temps collectif.
- Coresponsabilité et engagement : chacun est co-responsable des décisions prises lors des réunions, de leurs conséquences et leur bonne mise en œuvre. Chacun s'engage donc à respecter lesdites décisions sans réserve.
- Respect des rythmes naturels : lorsque quelqu'un en ressent le besoin, il peut demander : de bouger, une pause, ou un moment de silence.
- Respect du cadre : chacun s'engage à respecter ce cadre posé par le groupe (école-parents) et à signaler lorsqu'il voit que celui-ci n'est pas respecté.
- Régulation : pour réguler une situation conflictuelle ou qui empêche le bon fonctionnement du groupe, celui-ci peut choisir de la traiter en son sein avec l'accord des personnes concernées ou de créer un espace en dehors, avec ou sans tiers médiateur.

Principes de communication

Pour favoriser une écoute de qualité de soi-même, des autres et de la sagesse collective et transcender l'ego individuel :

- Parler à tour de rôle, sans s'interrompre ; éviter les apartés.
- Pratiquer le tour de parole pour :
 - o L'ouverture de la rencontre et la formulation des dispositions et intentions
 - o L'expression de chacun sur une proposition
 - o La formulation des objections en phase de prise de décision
 - o Savoir ou le groupe en est sur un sujet après un moment d'échange en mode « popcorn » (murmure général)
 - o « Calmer le jeu » quand le besoin s'en fait ressentir
 - o L'évaluation et la clôture de la rencontre
- Parler au « Je », de son expérience directe, éviter de dire « on », les généralisations et les croyances.
- Ecouter sans “réagir” : accueillir la parole de chacun par un bref silence.
- Offrir sa parole « au centre », se poser la question de savoir si ce que je veux dire sert le groupe et lui permet d'avancer ; prendre une longue respiration avant de parler peut aider.
- Ne pas interpeller quelqu'un en particulier.
- Tâcher d'être constructif et de proposer des solutions plutôt que de critiquer ; si je n'y arrive pas, demander au groupe de m'aider à formuler.
- Ne rien retirer ou nier de ce qui a été dit, ajouter, compléter.
- Chacun veille à formuler sa pensée avec concision et en évitant de se répéter.
- Chacun peut demander un moment de silence à tout moment et dire après pourquoi (ex : rappeler le cadre, ralentir le rythme, inviter à la célébration...).

La connaissance et l'application de ces règles par tous permet d'avoir un socle commun de valeurs. Cette charte sera communiquée à tout parent facilitant ainsi le sentiment d'appartenance et d'intégration. Cette charte pourra être retrouvée sur le site de l'école et servir de repère de communication. Toute décision qui irait à l'encontre de cette charte devra être prise par consentement à l'unanimité. Cette charte sert de support minimum de bonne gouvernance au sein de l'EIPP. Les personnes engagées dans la vie de l'école s'engagent à tendre vers le respect de cette charte lors de leurs réunions. Ils peuvent la faire évoluer en mettant le sujet comme proposition à l'ODJ d'une rencontre école-parents.

Bien cordialement,

La Direction de l'EIPP